



**Conseil du développement industriel**  
**Cinquante et unième session**  
Vienne, 3-6 juillet 2023

**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente-neuvième session**  
Vienne, 15-17 mai 2023  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Rapport du groupe de travail informel  
sur les questions relevant du Comité  
des programmes et des budgets**

## **Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets**

### **Rapport de la coprésidence**

Faisant suite à la mise à jour du rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets publiée sous la cote IDB.50/CRP.4 (en anglais seulement), le présent document fait le point sur les réunions qu'a tenues le groupe de travail informel depuis la cinquantième session du Conseil du développement industriel. Tous les exposés, documents de référence et notes de synthèse sur la question soumis au groupe de travail sont à la disposition des États Membres sur l'extranet de l'ONUDI ([extranet.unido.org](http://extranet.unido.org)).

## **I. Récapitulatif des réunions : dates et thèmes de discussion**

1. Depuis le 24 novembre 2022, le groupe de travail informel a tenu une séance consacrée aux travaux de fond, le 21 février 2023, sur le projet de programme et de budgets de l'ONUDI pour 2024-2025.

## **II. Débat sur le projet de programme et de budgets pour 2024-2025 (21 février 2023)**

2. Le Secrétariat a donné un aperçu du projet de programme et de budgets de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2024-2025, en présentant le contexte, la philosophie et la vision le sous-tendant, ainsi que la structure et les chiffres de l'avant-projet.

3. Lors du débat qui a suivi, les personnes participantes ont soulevé un certain nombre de points. Ceux-ci portaient sur le montant total de l'augmentation proposée des budgets, sa justification et son incidence sur les contributions de chaque État Membre, ainsi que sur la prestation de certains services, tels que le Programme de partenariat pays et les différents programmes et projets de coopération technique.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



4. En outre, les personnes participantes ont demandé quelle était la relation entre l'augmentation constante de 25 % des activités de coopération technique qui était prévue et la nécessité d'une « augmentation structurelle » du budget ordinaire.

5. On a demandé au Secrétariat de plus amples informations concernant la proposition en faveur d'une souplesse verticale et horizontale, l'augmentation prévue des dépenses de personnel et la proposition de restructuration de l'actuel Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base.

6. Après avoir souligné le caractère préliminaire de cette première réunion avec le groupe de travail informel, le Secrétariat a abordé ces questions en formulant les observations initiales suivantes :

a) Le projet actuel prévoyait une augmentation de 10 % pour faire face à l'accroissement des coûts et permettre à l'ONUDI de satisfaire les États Membres et les partenaires financiers, qui multipliaient les demandes visant à ce qu'elle produise davantage, de manière plus efficiente, plus efficace et plus rapide, sans modifier le niveau actuel des effectifs. Il prévoyait en outre une augmentation structurelle de 5 % du budget ordinaire, laquelle était nécessaire pour parvenir à l'augmentation constante de 25 % des activités de coopération technique prévue. Les coûts supplémentaires inclus dans ces chiffres seraient communiqués lors d'une prochaine réunion du groupe de travail informel ;

b) En ce qui concernait les contributions, alors que le barème des quotes-parts avait été établi par les États Membres à New York, son application à l'ONUDI nécessitait un ajustement tenant compte de la composition particulière de l'Organisation. Ce point serait expliqué plus en détail à la prochaine réunion du groupe de travail informel ;

c) La souplesse d'exécution du budget faisait actuellement l'objet d'un débat entre le Secrétariat et les États Membres, l'ONUDI ne disposant pas à ce jour d'une telle marge de manœuvre. L'expérience de la pandémie de COVID-19 avait montré qu'elle était nécessaire pour faire face plus rapidement aux difficultés rencontrées et à l'évolution des exigences des États Membres ;

d) En ce qui concernait la coopération technique sous toutes ses formes, le projet de budgets prévoyait une augmentation de 25 % de ces activités ;

e) L'augmentation des dépenses de personnel correspondait aux augmentations approuvées par les États Membres dans le cadre du régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations ;

f) La proposition tendant à remodeler le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base pour en faire le « Fonds pour l'innovation et la transformation » envisagé devait permettre un financement plus transparent, assorti d'échéances, de certaines activités de base par des contributions volontaires, offrant ainsi une meilleure visibilité aux pays donateurs. De plus amples informations seraient communiquées officiellement au Comité des programmes et des budgets dans un document distinct, tandis que l'absence de dépenses d'appui était d'ores et déjà conforme au Règlement financier en vigueur ;

g) Ces dernières années, l'Organisation avait employé tous les moyens à sa disposition pour surmonter les difficultés posées par la pandémie de COVID-19 et les crises économiques en cours, en optimisant davantage les processus, les structures et les activités de coopération technique. Il serait difficile de poursuivre cette optimisation, les recettes marginales qui en résulteraient risquant d'être inférieures aux coûts marginaux générés.

### **III. Mesure à prendre par le Comité**

7. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.

